

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 39  
Votes exprimés : 39  
POUR : 39  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
2 juillet 2024  
Date d'affichage :  
2 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKEPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Sylvie CHARPIGNON) - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Philippe LARDIN, absent excusé (pouvoir à Marcel GEORGES) - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -

Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Clément POINTEAU - Frédéric CARRE - Hubert NAULOT -

Absents : Philippe DESCHAUMES - Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique que la Commission des Maires s'est réunie le 5 juin 2024 pour étudier les demandes de fonds de concours déposées par les communes. Chaque Maire a été invité à présenter son dossier à la commission.

L'enveloppe budgétaire pour l'année 2024 s'élève à 75 000 €.

La commission propose d'attribuer les fonds de concours suivants aux communes :

COMMUNES	OBJET	MONTANT HT TRAVAUX	PROPOSITION ATTRIBUTION MONTANT
ANGELY	Porte accès handicapés salle fêtes Mairie	7 300,70 €	3 650,35 €
ANNAY SUR SEREIN	Rénovation lavoir PERRIGNY (enduits, couverture, fresques)	27 901,34 €	13 950,67 €
BIERRY LES BELLES FONTAINES	Travaux voirie : chemin de Chenevet et rue de la Ferme	21 027,86 €	10 513,93 €
BLACY	Logements communaux (marquise, volets)	5 651,39 €	2 825,69 €
CHATEL GERARD	Aménagement aires de pique-nique et aire de jeux	9 425,10 €	3 299,05 €
MARMEAUX	Travaux voirie : Ruelle Sauvageot et sa desserte	4 805,90 €	2 402,95 €
MONTREAL	Création parking	52 710,00 €	6 284,00 €
NOYERS SUR SEREIN	Création de toilettes publiques PMR au Pré de l'Echelle	30 973,00 €	15 486,50 €
PRECY LE SEC	Rénovation courts de tennis	26 299,35 €	13 149,67 €
SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE	Réhabilitation logement communal de l'ancien presbytère	199 100,00 €	22 573,50 €
SAVIGNY EN TERRE PLAINE	Travaux voirie sur voie communale entre RD 11 et Toutry + reprofilage fossés de 2 chemins communaux	2 552,40 €	1 276,20 €
VASSY SOUS PISY	Réfection et isolation secrétariat mairie	6 344,71 €	3 172,35 €

Les dossiers incomplets ont été reportés à 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com

2024/084 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN - SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Pour le dossier de la commune de SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE, il est proposé de donner un accord de principe. Par contre, la commune souhaite obtenir tous les accords de financement avant de lancer l'opération. Aussi, il sera imputé sur les crédits 2025.

Le montant total proposé de fonds de concours s'élève à 76 011,36 € et se décompose comme suit au niveau des imputations budgétaires :

- Article 657341 – Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP 14 193,08 €
- Article 2041413 – Subventions versées aux communes 61 818,28 €

Cette répartition budgétaire devra faire l'objet d'une délibération modificative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer les fonds de concours proposés ci-dessus aux communes.

DIT que Le versement du fonds de concours sera effectué après présentation d'un état justificatif des factures acquittées par la commune pour la réalisation de l'opération. Le montant attribué pourra être modifié afin de ne pas dépasser la part du financement assurée par la commune.

DIT que ces dépenses sont inscrites au budget principal 2024 aux articles 627341 et 2041413.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 11/07/2024